# **GLOSSAIRE**

Pour naviguer rapidement dans ce document, nous vous invitons à effectuer Ctrl (ou Commande) + F puis taper les premières lettres du mot que vous recherchez. Celui-ci sera indiqué en surbrillance.

Dans ce document vous trouverez un nombre non-exhaustif de mots que vous serez peut-être amené.e.s à rencontrer pendant votre mobilité à l'Université de Lille. N'hésitez pas à le consulter, celui-ci peut s'avérer utile pour mieux comprendre comment fonctionne l'Université de Lille mais aussi les services dont vous pouvez bénéficier.

#### LOGEMENT

**Assurance Multirisques Habitation**: assurance qui vous couvre en cas de dommages causés à votre logement ou vos affaires.

<u>ALS</u> - Allocation de Logement Sociale : aide financière destinée à réduire le montant du loyer. Elle est versée si vous ne pouvez prétendre à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

<u>APL</u> - Aide Personnalisée au Logement : aide versée par la CAF pour aider à payer le loyer.

**Bail** : contrat de location établi entre le propriétaire et le locataire précisant leurs droits et obligations respectifs.

**Caution**: somme d'argent à payer lors de la signature du bail (≈ 1 mois de loyer), qui est restituée au locataire lorsque celui-ci libère les lieux s'il a bien payé son loyer et n'a rien détérioré dans l'appartement.

**Chauffage** : le système de chauffage peut marcher au gaz naturel ou à l'électricité. Le chauffage au gaz est moins onéreux.

Charges Comprises : certains logements incluent les charges (électricité, eau, chauffage) dans le montant total du loyer.





**Colocation**: logement occupé par plusieurs personnes.

**DPE - Diagnostic de Performance Energétique** : document qui évalue la consommation d'énergie du logement pour le chauffage, l'eau chaude, la climatisation et la quantité de gaz à effet de serre émise.

**Duplex**: appartement sur deux étages. Un triplex est sur trois étages, etc.

**Équipée ou Non-Équipée (cuisine)** : la cuisine peut être équipée d'un four, un frigo, etc. Souvent les cuisines « non-équipées » n'ont qu'un évier avec un placard en dessous.

**État des lieux** (d'entrée et de sortie) : document signé par le propriétaire (ou la régie) et le locataire, qui décrit l'état de l'appartement.

Frais de dossier : frais à payer si vous louez votre logement par le biais d'une agence immobilière (environ 12 à 15 € par mètre carré de surface habitable).

**Garant :** personne physique (parent, ami.e) ou personne morale (association, organisme) qui s'engage à payer votre loyer si vous ne pouvez plus le régler.

**Honoraires** (ou frais d'agence) : somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière.

**Meublé / Non-Meublé**: un appartement meublé est loué avec tout ce qu'il vous faut pour vivre (canapé, lit, bureau). Un non-meublé devra être aménagé. Attention : Les appartements meublés peuvent être plus chers !

**Mezzanine**: appartement avec un « étage » ouvert sur l'espace en bas, suffisamment haut pour permettre la circulation.

**Quittance de loyer** : document remis par le propriétaire au locataire qui prouve que le loyer a bien été payé.

**Préavis :** quand le.la locataire souhaite quitter son logement, il.elle doit en informer son.sa propriétaire et respecter un délai de préavis de départ de la location. Ce délai dépend de la location (meublée ou non meublée).

Régie: agence immobilière.

**Taxe d'habitation**: taxe obligatoire si vous avez résidé en France au 1 er janvier, équivalente à environ un ou deux mois de loyer (seulement pour les logements privés).





## **SANTÉ / ASSURANCE CIVILE**

Assurance maladie: dispositif chargé d'assurer la prise en charge des dépenses de santé des assurés et de garantir l'accès aux soins. C'est une branche de la Sécurité Sociale.

**CEAM - Carte Européenne d'Assurance Maladie** : document permettant à un ressortissant de l'Union européenne de bénéficier de soins dans un autre État membre que le sien.

<u>CSS</u> - Complémentaire Santé Solidaire : aide pour payer vos dépenses de santé si vos revenus sont modestes. Elle permet de prendre en charge divers soins (médecin, dentiste, hôpital, etc.).

**Cotisation** (d'assurance): la cotisation d'assurance correspond à la somme que vous allez devoir payer chaque mois, auprès de votre organisme d'assurance, afin de bénéficier d'une garantie sur un risque donné.

<u>CPAM</u> - Caisse Primaire d'Assurance Maladie : organisme local français qui s'occupe du remboursement des prestations maladies.

**Frais réels**: expression utilisée dans les tableaux de garanties des assureurs pour désigner les frais de santé engagés par l'assuré.

**Franchise** : somme qui reste à la charge de l'assuré en cas de sinistre.

**Médecin traitant**: en France, le médecin traitant a vocation à coordonner le parcours de soins de son patient, et à l'orienter si besoin vers un confrère spécialiste que l'on appelle "médecin correspondant", ou encore vers un établissement de santé.

**Ticket modérateur** : partie de vos dépenses de santé qui reste à votre charge une fois que l'Assurance Maladie a remboursé sa part.

**Tiers payant**: ce dispositif permet aux patients de ne pas avoir à avancer les frais engagés pour se soigner, sur la base de la couverture prévue avec l'assurance maladie et la complémentaire santé.

**Responsabilité civile** : obligation légale de réparer un dommage causé à un tiers. Par extension ce terme désigne les assurances couvrant cette obligation.





**Sécurité sociale**: service public français protégeant contre les risques sociaux (accidents du travail ou la maladie). L'Assurance Maladie, est une branche de la Sécurité sociale.

### **ADMINISTRATIF / ENSEIGNEMENT**

**Apostille**: formalité consistant, après vérification de la qualité, du sceau et de la signature de l'auteur d'un acte, à apposer sur l'acte un timbre, appelé apostille.

Contrat pédagogique (ne pas confondre avec learning agreement\*) : c'est la liste des enseignements que vous suivrez quand vous serez à Lille. C'est une feuille sur laquelle il faudra que vous indiquiez les cours auxquels vous souhaitez être inscrit·e.s et sur laquelle la signature de chaque enseignant·e devra figurer.

**Coordinateur.rices :** vous avez plusieurs coordinateur.rices. Un.e coordinateur.rice est une personne qui vous guide dans le choix des cours pendant votre séjour. Vous avez un·e coordinateur.rice dans votre université d'origine et un·e à l'Université de Lille. Retrouvez la liste des contacts RI de l'université.

**Cursus:** ensemble des études et des formations réalisées, ici dans un cadre universitaire.

Inscription administrative: obligatoire pour tous les étudiants, elle signifie que vous êtes rattaché.e à l'établissement. Elle atteste également de votre statut d'étudiant et vous permet de recevoir votre carte étudiante et votre certificat de scolarité.

**Inscription pédagogique**: elle fait suite à l'inscription administrative. Elle s'effectue dans votre composante et permet d'indiquer les unités d'enseignement (UE) que vous suivrez.

**Learning agreement**: document utilisé dans le cadre d'une mobilité Erasmus pour définir le programme d'étude de l'étudiant.e.

**Nom d'usage** : il est utilisé dans la vie quotidienne. Le plus généralement, il correspond au nom de famille indiqué sur l'acte de naissance.





**Numéro d'allocataire (CAF)**: correspond au numéro de votre dossier CAF. Vous pouvez le retrouver en haut à gauche de vos courriers CAF ou bien sur les attestations CAF disponible sur leur application.

**Numéro d'identification national** : numéro permettant d'identifier un individu. En France, ce nombre correspond au numéro de sécurité sociale, présent sur la Carte Vitale et composé de 15 chiffres.

**Préfecture** : s'occupe de la délivrance des titres de séjour pour les étudiants étrangers.

**Prolongation (titre de séjour)** : rallonger la durée de son séjour en France. La demande doit être faite entre 4 et 2 mois avant la date d'expiration de son titre de séjour. La demande doit être réalisée sur le titre de l'ANEF.

**Système LMD** – Licence / Master / Doctorat : ce système divise l'enseignement supérieur français en trois degrés différents :

- 1er degré : Licence, d'une durée de 3 ans (Bac +3) ;
- 2<sup>e</sup> degré : Master, d'une durée de 2 ans (Bac +5) ;
- 3<sup>e</sup> degré: Doctorat, la durée dépend des filières mais il est d'une durée minimum de 3 ans (Bac +8 ou plus)

**Timbre fiscal (électronique)**: il est utilisé pour payer les droits lors d'une demande d'obtention d'un titre de séjour. Son montant est de 75 euros.

**Traducteur agréé**: personne qualifiée pour fournir une traduction certifiée, reconnue et acceptée par les autorités françaises. Vous pouvez en avoir besoin pour l'acte de naissance par exemple. Vous pouvez trouver un traducteur agréé sur ce site : <u>Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ? | Service-public.fr</u>

**UE - Unité d'enseignement**: plusieurs cours regroupés ensemble et qui traitent souvent de sujets proches. Ces UE sont souvent appelées « majeur », « complément de majeur » ou « UE transversale ». Les étudiant.e.s en échange ne sont pas obligés de suivre tous les cours d'une UE.

Visa mineur scolarisé: si vous avez moins de 18 ans, vous pouvez bénéficier d'un visa long séjour mineur scolarisé. Ce visa ne nécessite aucune procédure une fois que vous arrivez en France et vous permet de séjourner légalement en France jusqu'à son expiration. Si vous atteignez l'âge de 18 ans (l'âge légal de la majorité en droit français) lors de votre séjour en France, vous devrez faire une demande de titre de séjour dans les deux mois suivant votre anniversaire de naissance auprès de la préfecture de votre localité. Cette démarche est obligatoire.





#### **ACRONYMES**

- <u>ALS</u> Allocation de Logement Sociale : aide financière destinée à réduire le montant du loyer. Elle est versée si vous ne pouvez prétendre à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).
- <u>ANEF</u> Administration Numérique des Étrangers en France: plateforme numérique permettant de valider son VISA (dans un délai de 3 mois à partir de la date d'arrivée) et/ou de prolonger son titre de séjour (entre 4 et 2 mois avant la date d'expiration).
- <u>APL</u> Aide Personnalisée au Logement : gérée par la CAF, cette aide permet d'alléger le coût du loyer.
- <u>BAIP</u> Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle: bureau qui accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi ou de stage.
- <u>BVEH</u> Bureaux de la Vie Etudiante et du Handicap: bureau qui accueille et accompagne les étudiantes ayant besoin d'un aménagement des études et/ou des examens en raison d'une situation de handicap ou d'un trouble de santé invalidant de longue durée.
- <u>CAF</u> Caisse d'Allocation Familiale: organisme public en charge du versement de prestations familiales, comme l'allocation logement (ex: APL) ou d'aides à caractère familial).
- **CEAM Carte Européenne d'Assurance Maladie** : document permettant à un ressortissant de l'Union européenne de bénéficier de soins dans un autre État membre que le sien.
- <u>CLES</u> Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : permet de passer des certifications en langues (ex : TOEFL) gratuitement.
- CMS Carte Etudiant Multiservices: carte qui vous donne accès à de nombreux services sur le campus de l'université (emprunter des livres, payer ses repas CROUS, etc.).
- <u>CPAM</u> Caisse Primaire d'Assurance Maladie : organisme local français qui s'occupe du remboursement des prestations maladies.
- <u>CRL</u> Centre de Ressources en Langues : ce centre met à votre disposition des cours de langue en ligne, pour tous les niveaux et dans de nombreuses langues.





<u>CROUS</u> - Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires: s'occupe des logements pour les étudiants, des restaurants universitaires, des bourses pour les étudiants étrangers et d'un certain nombre d'autres secteurs (ex: culture, sport, etc.).

<u>CSS</u> - Complémentaire Santé Solidaire : aide pour payer vos dépenses de santé si vos revenus sont modestes. Elle permet de prendre en charge divers soins (médecin, dentiste, hôpital, etc.).

<u>CVEC</u> - Contribution à la Vie Étudiante et de Campus : contribution financière obligatoire lors de son inscription à l'université en France, la CVEC sert notamment à payer les services offerts sur le campus de l'université et donc à améliorer les conditions de vie et d'étude.

**DPE - Diagnostic de Performance Energétique** : document qui évalue la consommation d'énergie du logement pour le chauffage, l'eau chaude, la climatisation et la quantité de gaz à effet de serre émise.

**ECTS - European Credits Transfer System** : système d'équivalence des crédits pour les unités d'enseignement (UE). Chaque cours enseigné représente un certain nombre de crédits :

- ❖ 1 crédit = 25 à 30h de travail
- ❖ 1 semestre = 30 crédits
- ❖ 1 année = 60 crédits (~1500 à 1800h)

Pour valider une licence en France, il faut donc avoir validé 180 crédits ECTS.

**ENT - Espace Numérique de Travail**: espace numérique qui vous donne accès à de nombreuses ressources pédagogiques et pratiques de l'Université de Lille. Vous y retrouverez également un accès à votre Intranet.

**INE - Identifiant National Élève**: identifiant unique délivré à chaque étudiant dès son inscription administrative réalisée. Vous pouvez le trouver sur votre certificat de scolarité ou bien sur vos bulletins de note.

**NIA - Numéro d'Identification d'Attente** : numéro de sécurité sociale **temporaire** attribué à un étudiant étranger.

NIRPP - Numéro d'Inscription au Répertoire des Personnes Physiques : numéro qui correspond au numéro de sécurité sociale.

<u>SUAPS</u> - Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives : service de l'université qui permet d'avoir accès aux sports dispensés et aux complexes sportifs.





<u>SUMPPS</u>: service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé : centre de santé à destination des étudiants offrant de nombreux soutiens, médical, psychologique et social.

<u>TER</u> - Transport Express Régional: service de trains qui opèrent à travers la région. Avec les TER Hauts de France, vous pouvez vous rendre à Calais, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes, etc.

### **ABRÉVIATIONS**

#### **BU** - Bibliothèque Universitaire.

**CM - Cours Magistral** : cours en grand effectif pouvant atteindre une centaine, ils s'effectuent majoritairement en amphithéâtre.

**CPGE - Classe Préparatoire aux Grandes Écoles** : souvent en une ou deux années, elle permet de se préparer à passer les concours des Grandes Écoles.

**DAEU - Diplôme d'Accès aux Études Universitaires**: diplôme préparé dans une université dans le but d'obtenir une équivalence au baccalauréat.

**DE - Diplôme d'État** : diplôme indispensable pour exercer une profession réglementée. C'est surtout le cas pour les domaines médicaux et paramédicaux, mais aussi sociaux.

**DN - Diplôme National**: atteste de la réussite à un examen organisé et validé par l'État (ex : licence, master). Son niveau est reconnu aussi bien à l'échelle nationale qu'européenne avec le système ECTS.

**DU - Diplôme d'Université (ou universitaire)** : diplôme d'établissement délivré par une université française mais qui n'entre pas dans le système LMD. Sa durée est de 6 mois à 2 ans.

**FI - Formation Initiale**: cursus au cours duquel une personne apprend les bases d'une profession. Elle s'effectue à plein temps. Elle s'oppose à la formation continue qui concerne les étudiants en alternance ou déjà en activité, et a lieu en dehors du temps de travail.





**LP - Licence Professionnelle**: diplôme national de niveau Bac +3, offrant une dimension plus professionnalisante que la licence dite « classique », facilitant l'insertion dans le monde du travail.

**MOOC - Massive Open Online Course**: type de formation en ligne proposée par un établissement. Retrouvez tous les MOOCs de l'Université de Lille sur <u>FUN MOOC</u>.

- RI Relations Internationales : service de l'université en charge des mobilités.
- **TD Travaux Dirigés**: cours permettant d'expliciter les cours magistraux (CM), pour mieux illustrer et approfondir l'enseignement. Ils sont réservés à une vingtaine d'étudiants, le plus souvent dans une salle de classe.
- **TP Travaux Pratiques** : cours permettant de s'entraîner et de mieux d'approprier les concepts et techniques enseignés. Ils s'effectuent en petits groupes, le plus souvent dans une salle de classe.
- **UE Unité d'Enseignement : Unité d'enseignement (UE) :** plusieurs cours regroupés ensemble et qui traitent souvent de sujets proches. Ces UE sont souvent appelées « majeur », « complément de majeur » ou « UE transversale ». Les étudiant.e.s en échange ne sont pas obligés de suivre tous les cours d'une UE.

UFR - Unité de Formation et de Recherche : (= faculté) correspond à votre filière ainsi qu'au service administratif universitaire dont vous bénéficierez. Cette UFR est en charge de nombreux aspects de vos études (emplois du temps, salles de classe, contacts avec les professeurs, consultation de vos notes, etc.). Le terme d'« UFR » est interchangeable avec « Faculté ».

- → Voir comment faire la promotion de ce glossaire
- → Où l'intégrer sur ULG
- → Comment faire le lien entre un mot que l'on lit et le glossaire
- → Faire la traduction anglaise



